

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°08 - DCM-2026043008

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 24 avril 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Mathieu DELAU, M. Jérôme RANCE, M. Peïo BOULIN, Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Laurence GUYONNIE, M. Dominique LAVIGNE, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Gilles LASSABE.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Martine BECRET donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD
M. Kévin HELENE donne pouvoir à M. Christophe MARTIN
Mme Amina EJNAÏNI donne pouvoir à M. Jérôme RANCE
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Monia EVENE-MATEO donne pouvoir à M. Guy BOULANGER

Secrétaire de séance : M. François NOGARO

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN, *Adjoint délégué aux Finances et à l'Administration générale*

Le montant prévisionnel 2026 au titre de la fiscalité directe locale (notifié par les services fiscaux dans l'état n°1259) s'établit à 5 484 092 € et se décline comme suit :

Objet :
**Fixation des taux
d'impôts locaux
2026**

- Produit attendu des taxes à taux votés : 4 515 074 €.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence pour 2026	Bases d'imposition Prévisionnelle 2026	Taux votés 2026	Produits Attendus pour 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	11 135 581	39,00 %	11 314 000	39,00%	4 412 460
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	47 158	41,77 %	46 400	41,77 %	19 381
Taxe d'habitation (TH)	611 872	15,23 %	546 500	15,23 %	83 232
					4 515 071

- Majoration de 20% de taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 15 592€
- Effet du coefficient correcteur : 688 761 € (Commune sous compensée)
- Allocations compensatrices : 264 119 €
- FNGIR : 545 €

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de taxe foncière bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB). En revanche, compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité, il est proposé d'augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 1.7 points, ce qui produirait une recette supplémentaire de 9 290€.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les taux 2026 de fiscalité directe locale comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,77 %
- Taxe d'habitation : 16,93 % (+1.7 points)

Le montant prévisionnel 2026 au titre de la fiscalité directe locale (après intégration de la hausse du taux de THRS) s'établit à 5 493 380€.

Le produit fiscal des taxes à taux votés par la Commune, est le suivant :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence pour 2026	Bases d'imposition Prévisionnelle 2026	Taux votés 2026	Produits Attendus pour 2026
Taxe foncière bâtie (TFB)	11 135 581	39,00 %	11 314 000	39,00%	4 412 460
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	47 158	41,77 %	46 400	41,77 %	19 381
Taxe d'habitation (TH)	611 872	15,23 %	546 500	16,93 %	92 522
					4 524 363

Où l'exposé de Monsieur Christophe MARTIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de fixer les taux 2026 de fiscalité locale comme suit :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 39,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 41,77%
- Taxe d'habitation (TH) : 16,93 %

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30/04/2026

Le Maire,
M. Mathieu HORN



Le Secrétaire,
M. François NOGARO

